

## **Profs EPS : la bataille autour des « postes berceaux » et le refus d'être tuteur.**

**Le SNEP a diffusé des pétitions dans toutes les académies, ces pétitions sont très bien accueillies et fortement signées. En résumé, elles disent « oui, nous voulons accueillir les jeunes dans la profession, mais pas dans ces conditions là »**

Le SNEP a appelé simultanément à refuser le tutorat et demander la création de « postes-berceaux » pour les débutants avec un service réduit pour permettre une formation d'un mi-temps (quota actuel en IUFM)

Le refus d'être tuteur n'a pas été une décision facile. Le SNEP est très attaché à la formation des enseignants et il était hors de question pour nous d'envoyer aux jeunes un message de « non-accueil » dans la profession. Il nous a donc fallu donner des explications aux enseignants et aux étudiants (nous faisons un bulletin spécial pour les étudiants qui passent le CAPEPS).

Nous ne sommes évidemment pas contre le tutorat, mais le tutorat nécessite des conditions particulières qui ne sont pas aujourd'hui réunies : un lien étroit entre IUFM et établissement, une décharge de service pour le stagiaire et une décharge de service et une formation pour le tuteur.

**Pourquoi le refus du tutorat ?** C'est le seul moyen de pression que nous avons sur les recteurs. Les premiers échos que nous avons montrent que cette action peut payer et permettre de gagner un service réduit pour les stagiaires permettant une formation post-concours d'un tiers temps, en plus du tutorat.

### **Le cas de Montpellier**

En EPS, 23 stagiaires sont attendus.

Le rectorat a donc bloqué 23 postes à temps plein pour ces jeunes (pris sur les 83 postes publiés pour les demandeurs de mutations)

Deux problèmes :

- les jeunes seront sans formation
- 23 collègues n'auront pas la mutation qu'ils attendent

De son côté, le SNEP-FSU a répertorié 41 supports possibles qui pourraient être récupérés à partir de blocs horaires provisoires ou d'heures supplémentaires. Ces blocs horaires montrent qu'on aurait pu faire autrement ! Ces blocs pourraient permettre :

- d'affecter les stagiaires à 2/3 temps maximum (et donc de bénéficier d'un tiers de formation).
- de ne pas bloquer les mutations

Pour que cela se fasse, il faut pression sur les rectorats. Le refus massif d'être tuteur a été le moyen choisi par le SNEP qui a organisé l'information.

Résultat : dans tous les établissements du Gard et de l'Aude, **tous les collègues** concernés ont été solidaires et n'acceptent pas d'être tuteurs dans ces conditions là.

A partir de ce refus collectif, il devient possible de gagner et d'affecter les jeunes sur des services réduits.

Cette stratégie est possible partout, elle demande d'abord un contact personnalisé aux collègues susceptible d'avoir un poste-berceau dans leur établissement.

Il faut savoir que les collègues sont très sensibles à cette question et qu'ils ont parfois devancé l'administration et les sollicitations syndicales en refusant d'avance d'être « tuteur dans ces conditions là ».